

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

3ème trimestre 2021(DM 1) septembre

Séance Publique du 23 septembre 2021

Objet : **MODIFICATIONS TARIFAIRES DE LA RÉGIE DE RECETTES DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE**

Synthèse du rapport :

Pour tenir compte de l'adaptation constante du service rendu aux usagers, il est proposé d'actualiser certains tarifs des Archives départementales

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 324-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 avril 2011 modifiée par délibération du 29 juin 2017 relative aux modalités de réutilisation des informations publiques contenues dans les fichiers-images issus des programmes de numérisation des documents des archives départementales et portant approbation de tarifs ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, rapporteur au nom de la 2^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 23 septembre 2021 ;

DECIDE :

- d'actualiser le prix de certaines publications des Archives départementales ou d'en retirer et de retenir le principe du don au public des ouvrages ainsi retirés selon les modalités exposées au rapport et détaillées en annexes 1 à 3 ;***
- de mettre à jour et de simplifier les tarifs des travaux de reproduction des archives et les modalités de mise à disposition des documents issus des opérations de numérisation menées par les archives départementales selon les modalités exposées au rapport et détaillées en annexes 4 à 6 ;***
- d'exonérer certaines catégories de publics des frais de reproduction selon les modalités exposées au rapport ;***
- d'approuver les tarifs des frais de recherches à distance selon les modalités exposées au rapport ;***

- d'actualiser le prix de certains objets culturels vendus par les Archives départementales ou d'en retirer et de retenir le principe du don au public des objets ainsi retirés selon les modalités exposées au rapport et détaillées en annexe 7.

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 23 septembre 2021

La directrice générale du pôle égalité éducation citoyenneté

Valérie LECOMTE-TRIBEHOU